

easy CEE[®] particuliers 2020

Rexel a conçu easy CEE[®], un programme d'accompagnement et d'aide financière aux projets d'efficacité énergétique. Nous avons sélectionné des partenaires reconnus, experts dans leurs domaines qui vous aideront à obtenir la meilleure offre CEE selon le type de projet adressé.

easy CEE[®] particuliers est un partenariat entre **Rexel, Drapo** - un spécialiste des solutions financières pour les installateurs - et **Butagaz**.

Le programme « tout en 1 » pour aider les installateurs

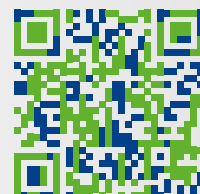
La solution pour déduire de vos devis les primes CEE, Coup de Pouce, MaPrimeRénov' et calculer le CITE.

Les avantages pour votre client particulier :

- > Tous vos clients particuliers, quelques soient leurs revenus, ont droit à des primes.
- > Tout est inclus ! Le devis est simple et lisible. La décision est facilitée.
- > Le mandataire Drapo prend en main avec votre client le montage du dossier MaPrimeRénov'.

Les avantages pour l'installateur :

- > Un espace pro permet une simulation immédiate et la gestion électronique du dossier.
- > Notre équipe vous forme et vous accompagne.
- > Vous êtes payés sous 30 jours à partir de la date de validation du dossier.
- > Si vous achetez votre matériel chez Rexel, vous profitez d'un bonus fidélité !



Process :



Liste des fiches travaux

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Résidentiel Individuel

BAR-TH-129	Pompe à chaleur de type air-air
BAR-TH-148	Chauffe-eau thermodynamique à accumulation
BAR-TH-125	Systèmes de ventilation double flux autoréglable ou modulé à haute performance

COUP DE POUCE CHAUFFAGE

Résidentiel Individuel

BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air-eau ou eau-eau
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle
BAR-TH-118	Système de régulation par programmation d'intermittence
BAR-TH-158	Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées
BAR-TH-159	Pompe à chaleur hybride individuelle

Définition année 2020



Pour qui ?

Résidence principale et secondaire, propriétaires occupants ou non, bailleurs, locataires.

Désigne le(s) certificat(s) d'économies d'énergie tel que définis au code de l'énergie. Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique.

Pour qui ?

Résidence principale, propriétaires occupants.

Désigne le dispositif de prime versée aux ménages aux revenus modestes et très modestes à la suite de travaux de rénovation énergétique entraînant une économie d'énergie. Créée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ci-après ANAH) elle remplace le dispositif « Habiter mieux agilité » et le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Elle est cumulable avec le dispositif des CEE.

Pour qui ?

Résidence principale, propriétaires occupants.

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique est une déduction d'impôt destiné désormais uniquement aux ménages aux revenus intermédiaires et qui s'adresse seulement aux propriétaires réalisant des travaux d'économie d'énergie pour leur habitation principale.



Support formation et accompagnement projet
easycee@rexel.fr